

**BUDGET 2013**

Budget de  
fonctionnement **2013**  
En bref

Montréal 



Budget de  
fonctionnement **2013**  
**En bref**



# **Table des matières**

Ce document est la version déposée du budget de fonctionnement en bref 2013 de la Ville de Montréal.

- 2** **Message du maire et du président du comité exécutif**
- 4** **Message du directeur général et du trésorier**
- 6** **Faits saillants du budget de fonctionnement de 2013**
- 7** **Placer le citoyen au centre de l'administration municipale**
- 9** **Rendre les milieux de vie plus accueillants, plus agréables et plus sécuritaires**
- 11** **Afficher un parti pris sans équivoque pour les transports collectifs et actifs**
- 12** **Rénover et moderniser les infrastructures de Montréal**
- 14** **Affirmer le leadership de Montréal comme métropole**
- 16** **D'où proviennent les revenus de la Ville?**
- 17** **Toutes vos taxes comptent**
- 18** **Les points saillants de la fiscalité en 2013**
- 21** **L'île de Montréal et sa population**

## > Message du maire et du président du comité exécutif



Mesdames, Messieurs,

Le budget 2013 de la Ville de Montréal marque un changement majeur dans l'histoire de notre métropole puisqu'on y retrouve les premiers bénéfices concrets de notre réforme du financement des arrondissements amorcée en début d'année. Après 10 ans de fonctionnement sur les bases du comité de transition, il était temps de revoir comment sont financés nos arrondissements. C'est ce que nous avons fait!

Avec ce budget, non seulement nous augmentons les transferts aux arrondissements de 37 M\$, mais nous renforçons de façon importante leur autonomie, notamment par la cession d'un espace fiscal de 5 cents par 100 dollars d'évaluation foncière. Cette opération représente un transfert fiscal de près de 87 M\$ et n'affectera aucunement le compte de taxes des contribuables puisqu'il est fiscalement neutre. En 2014, au terme de la réforme du financement des arrondissements, ces derniers pourront bénéficier d'un financement normé, paramétré et indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation, le tout assorti de mécanismes améliorés de reddition de comptes. Grâce à cette réforme, on anticipe des bénéfices pour les citoyens dans leurs services de proximité et dans leur vie de quartier.

Par ailleurs, ce budget s'inscrit également dans la continuité des efforts passés de notre administration. En effet, l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyens demeure notre plus grande préoccupation. En focalisant nos efforts sur les missions de base de la Ville, notre administration s'est attaquée aux défis qui font une différence dans le quotidien des citoyens : rénover les infrastructures, créer des milieux de vie sécuritaires, agréables et accueillants et stimuler le développement économique pour faire rayonner Montréal à l'international. Bien qu'il reste du chemin à parcourir, nous pouvons affirmer que des progrès substantiels ont été réalisés dans chacun de ces domaines et que notre administration a su le faire en respectant la capacité de payer des contribuables.

En 2013, le budget de fonctionnement s'élève à 4,9 G\$, en hausse de 2,7 %. Notons que cette hausse atteint 1,9 % si on exclut les coûts additionnels reliés aux élections municipales et à la gestion de l'eau. Encore cette année, le budget de la Ville est affecté aux priorités des Montréalais. Ainsi, 1,04 G\$ sont dédiés à la sécurité publique, soit 686 M\$ au Service de police de la Ville de Montréal et 348 M\$ au Service de la sécurité incendie. Nous intensifions également nos efforts envers les transports en commun en allouant 401 M\$ à la STM, montant qui comporte une hausse de 10 M\$ de notre contribution de base. De plus, nos services récréatifs, sportifs et culturels sont offerts en conformité avec les plus hautes normes de qualité grâce à une injection supplémentaire de 16 M\$, ce qui porte le budget de ces postes à 481 M\$.

Pour répondre aux attentes de nos citoyens, le budget 2013 présente une hausse des charges fiscales générales égale à l'inflation, soit 2,2 % ainsi qu'une contribution additionnelle au Fonds de l'eau représentant une croissance de 1,1 % des charges fiscales, pour une hausse totale de 3,3 %. Rappelons que cette taxe spéciale, en vigueur depuis 2004, est totalement vouée à la réfection des infrastructures de l'eau, une nécessité reconnue par tous. L'augmentation de cette taxe s'appuie sur la croissance des dépenses établie dans le plan à long terme de réhabilitation des infrastructures de l'eau et est basée sur les recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les parcs. En excluant cette taxe spéciale, notre administration remplit donc son engagement de maintenir la hausse des taxes foncières générales au niveau annuel de l'inflation.

Pour faire face à la hausse des dépenses, notre administration déploie un ensemble de mesures qui s'attaquent à des problèmes ponctuels de même qu'à des enjeux importants à long terme. Encore cette année, la charge des régimes de retraite atteint une proportion importante du budget, soit 12 %. Puisque cette charge est assumée par les contribuables et que nous devons respecter leur capacité de payer, il est nécessaire de convenir avec tous nos partenaires de solutions

durables pour la diminuer. Au moment d'écrire ces lignes, notre administration venait de conclure avec nos cols bleus une entente de principe historique qui améliore de façon significative le partage des coûts de leur régime de retraite.

Nous poursuivons également des démarches intensives auprès du gouvernement du Québec pour obtenir un financement équitable en matière de sécurité publique et de transports en commun. Il est indéniable qu'en ces domaines, Montréal vit des enjeux qui sont propres à une grande métropole et qui nécessitent des ressources adéquates. De plus, nous comptons sur la bonification du pacte fiscal entre le gouvernement et les municipalités qui sera renouvelé en 2014, et de surcroît, sur la mise en place d'une stratégie conjointe de création et de partage de la richesse.

Le budget 2013 est résolument aligné sur les priorités des citoyens et sur leurs ambitions pour leur ville. Notre administration travaille sans relâche pour que Montréal puisse s'épanouir et s'affirmer encore plus fort parmi les grandes métropoles du monde.

Le maire de Montréal,



Gérald Tremblay

Le président du comité exécutif,



Michael Applebaum

# > Message du directeur général et du trésorier

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons le budget de 2013 de la Ville de Montréal qui dévoile la fiscalité ainsi que les dépenses qui sont engagées pour réaliser de façon optimale les priorités de l'administration municipale.

Une fois de plus, nos efforts portent principalement sur la limitation de la croissance des dépenses dans un contexte où les pressions financières sont à la hausse. Pour relever ce défi, nous avons recommandé à l'administration municipale la mise en place d'une philosophie de gestion allégée, axée sur l'atteinte de résultats tangibles et mesurables. Des principes tels la satisfaction des citoyens, l'intégration des meilleures pratiques dans chaque domaine d'affaires et le suivi des résultats obtenus ont été renforcés afin d'améliorer notre performance organisationnelle.

Nous faisons également des gestes concrets pour accroître l'efficacité de tous les services de l'appareil municipal et à terme, dégager des économies dans l'ensemble de nos domaines d'affaires tout en obtenant des résultats de qualité. À cet égard, soulignons notamment la consolidation des fonctions de support tels le Capital humain, les Finances, l'Approvisionnement, les Technologies de l'information et les Communications. Par ailleurs, nous travaillons à accélérer nos cycles de gestion afin d'améliorer notre performance. À titre d'exemple, le dépôt du PTI a été devancé pour une deuxième année consécutive afin de favoriser une meilleure planification des travaux effectués par les unités d'affaires et d'assurer l'atteinte d'un pourcentage plus élevé de réalisation.

Bien conscients de l'importance des enjeux en matière de transmission des connaissances et de protection de l'expertise interne, nous veillons à ce que les unités bonifient leurs programmes de formation et soient dotées des ressources humaines pertinentes. La gestion de notre personnel fait l'objet d'une attention particulière et nous sommes soucieux de la nécessité de renforcer et de maintenir nos compétences et notre savoir-faire afin de protéger l'intérêt des citoyens que nous servons.

La Ville de Montréal gère un budget de 4,9 G\$ dans un contexte où la croissance de ses revenus est moins rapide que la croissance des coûts. Malgré les défis importants que cela engendre, nous poursuivons la réalisation des plans stratégiques de l'administration, notamment en transport, en gestion des matières résiduelles, en sécurité publique, en développement économique et envers les familles. Nous le faisons en respectant les diverses politiques mises en place pour assurer le maintien de la santé financière de la Ville.

Notre approche rigoureuse et prudente en matière de gestion des finances publiques témoigne de notre engagement à travailler pour les Montréalais de façon exemplaire. En centrant nos efforts sur notre mission de base et en consolidant nos meilleures pratiques, nous nous acquittons de nos responsabilités fondamentales envers l'administration. À cet égard, nous tenons particulièrement à remercier tous les employés municipaux, sans qui l'atteinte de nos objectifs serait impossible.

Le directeur général de la Ville de Montréal,



Guy Hébert

Le trésorier et directeur principal  
du Service des finances



Robert Lamontagne

# > **Faits saillants du budget de fonctionnement de 2013**

## **Un budget qui respecte la capacité de payer des contribuables**

- Budget de 4,9 G\$, en hausse de 2,7 % par rapport à 2012. Cette hausse est de 1,9 % si on exclut les coûts additionnels relatifs aux élections et à l'eau
- Croissance des charges fiscales générales égale à l'inflation, soit 2,2 %
- Croissance de la contribution au Fonds de l'eau représentant 1,1 % des charges fiscales
- Coût des régimes de retraite atteignant 586 M\$, en baisse de 24 M\$. La Ville prend des mesures afin de réduire ce coût. L'objectif de ces mesures est une baisse de 50 M\$ de cette charge, dont 17 M\$ en 2013
- Frais de financement et de remboursement de la dette à long terme de 775 M\$, soit un niveau semblable à celui de 2012
- Hausse de 52 M\$ du budget des arrondissements incluant la bonification de 37 M\$ des transferts qui leurs sont alloués en vertu de la réforme du financement des arrondissements

## **Maintenir la qualité des services aux citoyens**

- 481 M\$ pour les activités culturelles, récréatives et sportives, en hausse de 16 M\$
- 177 M\$ pour la gestion des matières résiduelles
- 158 M\$ pour le déneigement

## **Assurer la sécurité des Montréalais**

- 686 M\$ pour le Service de police de Montréal, en hausse de 25 M\$
- 348 M\$ pour le Service de la sécurité incendie de Montréal, en hausse de 21 M\$

## **Investir dans le transport collectif**

- 401 M\$ à la Société de transport de Montréal incluant une hausse de la contribution de base de 10 M\$
- 54 M\$ à l'Agence métropolitaine de transport, en hausse de 3 M\$

## **Soutenir efficacement les investissements dans les infrastructures d'eau et de voirie**

- 441 M\$ destinés à la gestion de l'eau, en hausse de 36 M\$
- 136 M\$ en fonctionnement pour la voirie, en hausse de 7 M\$

## **Affirmer le leadership de Montréal comme métropole**

- 86 M\$ pour le Biodôme de Montréal, le Jardin botanique, l'Insectarium, les Mosaïcultures internationales et le tout nouveau planétarium, en hausse de 16 M\$
- 29 M\$ pour le programme Réussir@Montréal (PR@M-Industrie) afin de stimuler le développement économique, en hausse de 13 M\$
- 12,5 M\$ pour le Conseil des arts de Montréal
- 5 M\$ pour Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal.

## > Placer le citoyen au centre de l'administration municipale

Le bilan de l'administration municipale est caractérisé par un souci constant de bâtir une ville qui répond aux attentes des Montréalais. Toutes les décisions ont été prises en s'appuyant sur ce critère. Ainsi, un virage majeur a été effectué, marqué par des transformations urbaines sans précédent, pour offrir aux citoyens des quartiers agréables, construits sur des fondations solides et dans lesquels ils se reconnaissent.

### De l'argent frais pour les arrondissements

En vertu de l'engagement qui a été pris pour améliorer les services aux citoyens, l'administration présente cette année une réforme en profondeur du financement des arrondissements après avoir mené de nombreuses consultations. À la suite des représentations faites par les diverses parties prenantes, cette réforme a été conçue à partir des principes directeurs suivants :

- qualité du service au citoyen;
- vision globale de la ville;
- stabilité et prévisibilité du financement;
- équité;
- imputabilité;
- autonomie des arrondissements.

Les principales composantes du nouveau modèle de financement des arrondissements qui sera déployé sur deux ans soit en 2013 et en 2014, sont les suivantes :

- une clarification des responsabilités entre les arrondissements et la ville-centre;
- la mise en place de normes de services et de paramètres de financement améliorés;
- l'indexation annuelle des transferts à l'inflation;
- la cession d'un espace fiscal de 10 ¢ par 100 \$ d'évaluation;

- la réaffectation de certains revenus en cohérence avec la structure de partage des responsabilités;
- l'intégration au modèle de la rémunération du développement;
- le partage des gains de productivité en fonction de la contribution de chacune des parties à leur réalisation;
- une formule révisée de financement des enveloppes budgétaires du PTI.

Les premiers éléments du nouveau modèle de financement des arrondissements, intégrés au budget de 2013, sont:

- la cession d'un premier espace fiscal de 5 ¢ par 100 \$ d'évaluation;
- l'indexation des transferts aux arrondissements;
- la couverture des coûts liés au développement immobilier;
- la révision du financement des bibliothèques;
- la mise à niveau des arrondissements sous-dotés;
- la cession de certains revenus.

Ainsi, les arrondissements voient les transferts de la ville-centre bonifiés de 37 M\$ en 2013 par rapport à l'année précédente.

La cession de l'espace fiscal de 5 ¢ par 100 \$ d'évaluation aux arrondissements augmente leurs revenus de 87 M\$ en contrepartie d'une réduction équivalente des transferts de la ville-centre et contribue à augmenter leur autonomie financière. L'espace fiscal cédé permet également aux arrondissements de bénéficier de revenus additionnels issus de la croissance naturelle de leur assiette fiscale. Le changement lié à la cession de l'espace fiscal n'engendre aucun impact sur les charges fiscales des contribuables, puisque la Ville retire de la taxe foncière générale l'équivalent du 87 M\$ que les arrondissements prélèvent par le biais de leurs taxes relatives aux services.

### **Réduire les coûts des régimes de retraite**

Depuis plusieurs années, la charge des régimes de retraite exerce une pression substantielle et croissante sur les finances municipales. De 2008 à 2013, le montant alloué à ce poste budgétaire a presque triplé, passant de 198 M\$ à 586 M\$, ce qui représente près de 12 % du budget. En raison des fluctuations des marchés financiers au cours des dernières années et de l'augmentation de l'espérance de vie, la situation financière des caisses de retraite municipales est devenue insoutenable. L'administration municipale mène donc des démarches en vue de conclure des ententes avec tous ses groupes d'employés pour obtenir des réaménagements qui diminueront à terme la charge des régimes retraites de 50 M\$ par année. En 2013, nous escomptons récupérer 17 M\$ à cet effet. La collaboration de toutes les parties concernées, y compris du gouvernement du Québec, est souhaitée afin d'assurer la viabilité et la pérennité des régimes de retraite municipaux à un coût moindre.

### **Devenir meilleurs à meilleur coût**

Les attentes des citoyens envers la Ville de Montréal sont de plus en plus élevées. Pour répondre adéquatement à ces attentes, nous devons revoir l'ensemble de nos processus d'affaires afin de devenir plus efficaces. En un mot, nous avons l'obligation de devenir meilleurs à meilleur coût. Toutes les unités doivent donc continuer à faire preuve d'audace et de créativité pour mettre en œuvre des mécanismes de gestion allégée, simplifier leurs opérations, et à terme, diminuer leur structure de coûts.

Ainsi, des transformations importantes sont en cours dans plusieurs de nos domaines d'affaires. L'emphase est mise dans un premier temps sur les fonctions de soutien tels le Capital humain, les Finances, les Technologies de l'information, les Communications et enfin l'Approvisionnement qui sont appelées à atteindre des objectifs d'économies en modifiant leur processus d'affaires. À titre d'exemple, la nouvelle politique d'approvisionnement instaurée en 2011 a permis d'harmoniser graduellement les pratiques d'achat de toutes les unités administratives. Un impact positif sur notre productivité se fait déjà sentir et cela générera à terme des économies récurrentes de plusieurs millions par année. Signalons également que cette nouvelle politique d'approvisionnement répond aux exigences de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.

Il est primordial de livrer des services de qualité aux citoyens tout en abaissant nos frais d'exploitation et en améliorant notre expertise interne, et par le fait même, en diminuant notre recours à des firmes externes. Ainsi, dans un contexte où un grand nombre d'employés municipaux deviennent admissibles à la retraite, nous devons procéder à plusieurs embauches dans des domaines névralgiques comme l'ingénierie. Cela nous permet de renforcer notre savoir-faire là où nous en avons le plus besoin. Nous veillons également à la transmission des compétences et à la préservation de la mémoire organisationnelle grâce à la mise en place de programmes de formation, de préparation de la relève et de mentorat pour les employés. C'est grâce à une démarche holistique comme celle-ci que nous pourrions, en matière de ressources humaines, améliorer la performance de la fonction publique au bénéfice des citoyens.

## > **Rendre les milieux de vie plus accueillants, plus agréables et plus sécuritaires**

L'administration municipale a transformé sa vision en actions concrètes afin de pouvoir vivre, habiter et travailler agréablement, en toute sécurité, à Montréal. Ce sont des conditions essentielles à remplir pour attirer et retenir diverses populations, notamment les jeunes familles. La Ville met en œuvre une stratégie en habitation qui cible particulièrement ce segment afin que Montréal soit une ville où l'on souhaite fonder un foyer, grandir et évoluer dans un milieu agréable et sécuritaire.

### **Assurer la sécurité des Montréalais**

En 2013, le budget du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) augmente de 25 M\$, pour atteindre 686 M\$. Cette somme permet aux forces de l'ordre sur le territoire de disposer des outils nécessaires pour assurer la sécurité des citoyens et celle du personnel intervenant. Montréal est reconnu partout dans le monde comme étant une ville sécuritaire. Il importe de maintenir cette caractéristique, au bénéfice des citoyens et des visiteurs, en offrant un service de sécurité publique de qualité. Soulignons à cet effet que le nombre de crimes contre la personne a connu une baisse de 18 % entre 2001 et 2011 sur le territoire montréalais.

Du côté du Service de la sécurité incendie de Montréal (SSIM), 21 M\$ supplémentaires sont alloués à ce poste pour un total de 348 M\$ en 2013. L'année 2013 est celle de la fin de la mise en œuvre du programme d'implantation du nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie, entamé il y a cinq ans. Cet outil capital mesure le risque incendie par secteur et agit comme mécanisme d'aide à la décision pour les élus et les pompiers en matière de prévention d'incendie et de planification des opérations et des interventions.

Le nouveau schéma de couverture de risques, conjugué au programme des premiers répondants, a un impact sur les ressources allouées au SSIM. Ainsi, deux nouvelles casernes seront construites dans

les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

### **Des services accessibles, à la hauteur des attentes des citoyens**

Les services municipaux recherchés par les citoyens, dont les jeunes familles, incluent de nombreux parcs bien équipés, des bibliothèques modernes et de proximité, ainsi que des activités culturelles et sportives variées et riches en apprentissages. En 2013, l'ensemble de ces services de la Ville de Montréal sont financés grâce à une enveloppe de 481 M\$, en hausse de 3,4 %.

Pierre angulaire des services culturels offerts par la Ville, le réseau des 43 bibliothèques municipales vit actuellement un virage numérique. En intégrant les nouvelles technologies de l'information et des communications à son fonctionnement et en repensant complètement le design de certains établissements, le réseau de bibliothèques s'affaire à renouveler l'expérience de ses usagers.

Après avoir mis en réseau ses bibliothèques, où désormais un seul abonnement donne accès à plus de quatre millions de documents au sein du catalogue virtuel Nelligan, et créé un portail Web comportant près de 700 000 enregistrements musicaux, la Ville travaille actuellement sur un projet-pilote de prêt

de tablettes numériques. Ces initiatives démontrent que les bibliothèques municipales s'adaptent rapidement aux changements technologiques et sont plus que jamais vouées à fournir des expériences uniques et enrichissantes à leurs visiteurs. Par ailleurs, la Ville poursuit l'accroissement de son réseau avec la construction de la nouvelle bibliothèque Marc-Favreau, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie et de la bibliothèque du Boisé dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

D'autre part, les différents parcs et espaces verts répartis dans l'ensemble des arrondissements de Montréal sont l'une des caractéristiques les plus prisées par les citoyens. Il s'agit aussi d'un élément clé de notre mixité urbaine qui permet de garantir un accès à la nature en ville. Il est du devoir de l'administration municipale de préserver et de développer cette richesse qui permet aux enfants de jouer en toute quiétude et aux plus grands de profiter d'espaces verts bien aménagés. En 2013, le budget des parcs augmente de près de 8 M\$ à 135 M\$. Cette somme permet à la Ville de maintenir l'offre de plus de 200 activités programmées en collaboration avec des partenaires, dont l'observation de la nature, la randonnée pédestre, le ski de fond, le patinage, la glissade, la baignade et le pique-nique.

En ce qui a trait au domaine sportif, la Ville a récemment démarré deux projets d'envergure : la construction du centre de soccer intérieur Saint-Michel et celle d'un complexe sportif dans l'arrondissement de Saint-Laurent. De plus, elle poursuit son programme de remplacement du système de réfrigération d'une vingtaine d'arénes, dont ceux de Rosemont-La Petite-Patrie, d'Ahuhtsic-Cartierville et de Saint-Léonard.

En ce qui a trait aux activités de baignade, la Ville injecte plus de 35 M\$ en 2013 afin d'offrir des activités aquatiques variées. Certaines de ces activités profiteront de nouvelles installations tels des parasols, des jeux d'eau et des espaces familiaux.

## **Des actions concrètes de solidarité sociale**

Le contexte particulier de Montréal en matière de pauvreté et d'exclusion sociale incite la Ville de Montréal à développer ses programmes en la matière. Les problématiques sociales qui en découlent concernent autant la cohabitation urbaine (itinérance, sécurité publique, etc.), la sécurité alimentaire, l'accessibilité universelle et la revitalisation urbaine intégrée que les personnes ayant des besoins spécifiques. Elles sont notamment prises en compte à travers l'Alliance pour la solidarité, fruit d'une entente entre la Ville et le gouvernement du Québec. En 2013, 9 M\$ sont consacrés par la Ville aux interventions auprès des personnes touchées, dans le cadre de ladite Alliance, en collaboration avec de nombreux organismes sociaux et communautaires.

En 2013, la Ville poursuit ses efforts afin de soutenir une offre résidentielle diversifiée et équilibrée, fidéliser les familles à Montréal, répondre aux besoins sociaux et améliorer la qualité de l'habitat. À cet effet, dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville consacre 23 M\$ au développement et à la réalisation de logements sociaux et communautaires. Par ailleurs, l'administration municipale maintient une offre variée de programmes d'aide à l'accès à la propriété et à la rénovation pour lesquels elle injecte 23 M\$, en partie en partenariat avec le gouvernement du Québec.

## **Embellir notre environnement urbain**

En 2013, 158 M\$ sont alloués au déneigement. De plus, 177 M\$ sont affectés à la gestion des matières résiduelles. Ces budgets témoignent de la volonté de l'administration de garder Montréal propre et d'embellir notre environnement urbain. Après l'ouverture, en 2012, de l'écocentre situé dans l'arrondissement de LaSalle, le projet d'ouverture de celui dans l'arrondissement de Saint-Laurent a récemment été mis en branle. L'ajout de ce 8<sup>e</sup> écocentre montréalais répondra aux objectifs et aux recommandations du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* adopté en 2009 et aidera à atteindre les objectifs de récupération et de recyclage fixés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

## > Afficher un parti pris sans équivoque pour les transports collectifs et actifs

L'administration municipale injecte des sommes importantes pour bonifier l'offre de transports en commun et inciter les citoyens à utiliser des modes de transport actifs et collectifs pour se déplacer en ville. Il s'agit de solutions efficaces, responsables et bonnes pour l'environnement qui permettent de pallier les entraves présentes sur le réseau routier.

### Favoriser les transports en commun

En 2013, la Ville alloue 401 M\$ à la Société de transport de Montréal (STM), incluant une hausse de la contribution de base de 10 M\$. Ce montant permet à la STM de poursuivre son plan stratégique de bonification de l'offre de transport et d'accroissement de l'achalandage. Soulignons d'ailleurs que le nombre de déplacements effectués dans le réseau de la STM est en croissance constante : pour la seule année 2011, la STM a vu le nombre de déplacements bondir de 4,2 %. Grâce à ce résultat, la STM a enregistré une croissance de 11,4 % des déplacements entre 2006 et 2011, ce qui dépasse l'objectif de 8 % établi dans la Politique québécoise du transport collectif. De plus, au cours des prochaines années, l'offre en transport collectif profitera de nouveaux services tels les nouvelles rames de métro, le système rapide par bus sur Pie-IX et l'ajout de voies réservées aux autobus.

### Rendre la marche et le vélo accessibles au plus grand nombre

La Ville encourage vivement les déplacements à pied et à vélo, comme en témoigne sa promotion du service Bixi dont le nombre de déplacements est en croissance. Ce sont évidemment les moyens de se déplacer les plus écologiques et les plus favorables à la santé. Ainsi, nous déployons une série de mesures pour faciliter le recours au transport actif. L'administration procède à de nombreux aménagements urbains adaptés pour les piétons et les cyclistes comme l'élargissement des trottoirs, l'ajout de passages piétonniers prioritaires dotés d'une signalisation, l'intégration de décomptes lumineux à diverses intersections ainsi que le développement et la mise aux normes du réseau de pistes cyclables. Toutes ces mesures contribuent à faire de Montréal une ville où marcher et pédaler sont synonymes de déplacements efficaces.

## > Rénover et moderniser les infrastructures de Montréal

Pour une deuxième année consécutive, la Ville de Montréal a devancé le dépôt de son PTI. On anticipe que cette mesure se traduira par une meilleure planification des travaux et un taux de réalisation plus élevé. Au cours des 10 dernières années, la valeur du PTI de la Ville de Montréal a plus que quadruplé, passant de près de 300 M\$ à plus de 1,4 G\$ par année. Il s'agit d'un engagement financier concret qui a pour but de redonner des fondations solides à Montréal afin d'assurer son développement. Malgré l'importance des sommes injectées, les fonds actuels dont dispose le PTI ne suffiront pas à combler l'impact de décennies de laisser-aller.

Il en coûterait annuellement environ 2,1 G\$ pour remettre l'ensemble des infrastructures de Montréal à niveau et financer les projets de développement. Malgré des investissements de 1,4 G\$ annuels faits par la Ville de Montréal, on constate qu'il reste un défi financier de 0,7 G\$ par année à combler. Bien que l'administration poursuive la recherche de nouvelles sources de financement pour relever ce défi, il est impératif de recevoir un appui financier accru de la part des gouvernements pour être en mesure d'offrir aux citoyens des services à la hauteur de leurs attentes, dans le respect de leur capacité de payer.

Pour rénover et moderniser les infrastructures de Montréal, l'administration compte notamment sur des équipes d'ingénieurs qualifiés, des agents techniques, des dessinateurs et des contrôleurs de coûts. En 2013, certains employés spécialisés s'ajoutent afin que leur expertise puisse renforcer l'appareil municipal et maintenir des infrastructures sécuritaires pour tous les usagers.

### Gérer l'eau de façon responsable

La gestion de l'eau est une responsabilité critique pour laquelle l'administration s'est engagée à se conformer aux normes internationales les plus élevées. Pour y arriver, la Ville continue à recruter du personnel technique et professionnel qualifié qui contribue à l'accomplissement de la mission du Service de l'eau.

En 2004, l'administration a fait preuve de courage pour financer ses investissements en créant la taxe dédiée au Service de l'eau. Il était alors prévu que cette taxe soit augmentée annuellement conformément au plan à long terme de réhabilitation des infrastructures de l'eau. En 2013, les revenus totaux du Fonds de l'eau passent de 405 M\$ à 441 M\$, soit une augmentation de 9 % qui est dédiée à l'entretien du réseau principal et à l'amélioration du traitement de l'eau potable par le démarrage graduel des nouveaux procédés. Cette hausse de revenus permet d'augmenter de 16 M\$ le paiement comptant des investissements. Les revenus du Fonds de l'eau sont également utilisés pour intensifier les activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout, pour faire face à la hausse du coût de traitement des eaux usées, amorcer de nouvelles activités d'inspection et de récurage du réseau d'égout et poursuivre les analyses nécessaires à l'élaboration du plan directeur de drainage pour l'ensemble de l'île de Montréal.

Par ailleurs, un important travail est fait pour sensibiliser la population à sa consommation d'eau potable, en particulier certains grands consommateurs que l'on retrouve dans les catégories industries, commerces et institutions (ICI). Des patrouilles bleues mises sur pied par la Ville vont à la rencontre de ces clientèles afin de les aider à détecter les fuites d'eau, d'améliorer leurs systèmes et de réduire leur consommation. Après avoir complété leur audit, les patrouilles bleues peuvent fournir des conseils à ces clients afin qu'ils obtiennent des certifications environnementales en matière de gestion de l'eau. De plus, l'administration poursuit l'implantation graduelle de son projet de mesure de la consommation d'eau dans les ICI.

### **Entretien et embellir nos infrastructures de voirie**

La Ville de Montréal a la responsabilité de maintenir en état un réseau routier vieillissant, de plus de 5 000 km de chaussée et de près de 600 structures. Le budget total affecté à l'entretien et à l'embellissement de la voirie atteint 136 M\$, en hausse de 5,2 % par rapport à 2012. Soucieuse de la qualité des aménagements urbains et de la fluidité de son réseau, la Ville de Montréal déploie les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de projets qui facilitent les déplacements et embellissent le paysage urbain.

## > Affirmer le leadership de Montréal comme métropole

Lorsqu'on regarde le paysage montréalais, on ne peut que constater à quel point le visage de la ville change rapidement. Plusieurs projets immobiliers, institutionnels et commerciaux deviennent réalité et leur impact se fait de plus en plus sentir dans le quotidien des citoyens. Certains quartiers tels le campus d'Outremont, Griffintown et le secteur Namur-Jean-Talon subissent des transformations majeures. Des infrastructures clés du réseau routier comme l'autoroute Bonaventure, l'échangeur Turcot, l'échangeur Dorval, les infrastructures à proximité de l'aéroport Montréal-Trudeau, le carrefour Pie-IX-Henri-Bourassa et le nouveau pont Champlain ont vu leur réaménagement amorcé ou seront mises en chantier sous peu. Tous ces projets contribuent à façonner le Montréal de demain et à affirmer le leadership de la métropole du Québec en tant que métropole de classe mondiale.

### Encourager la création de richesse

L'administration municipale offre un ensemble de mesures, de programmes, de subventions et de services-conseils afin de soutenir le développement économique sur le territoire montréalais. Un service d'accompagnement est offert aux entreprises dans leurs projets et un maximum d'efforts est déployé pour qu'elles réussissent à Montréal.

La stratégie de développement économique (SDÉ) 2011-2017 de la Ville a maintenant atteint sa vitesse de croisière. Les interventions municipales sont notamment dirigées vers les secteurs économiques porteurs d'avenir ou en redéploiement, en plus de favoriser le développement de zones commerciales et industrielles ciblées sur le territoire. Partie intégrante de la SDÉ, le plan d'action de l'Est est un bel exemple d'une approche globale d'intervention économique adaptée à un secteur précis. Grâce à ce plan, la Ville facilite l'accès aux zones d'emploi en modernisant les infrastructures de transport, en améliorant la desserte de transports en commun dans l'Est et en augmentant l'offre de logements de qualité ayant un accès aux services de proximité. Ces mesures seront soutenues par des investissements de 550 M\$ consentis par la Ville d'ici 2017.

De plus, le volet industriel du programme *Réussir@Montréal* (PR@M - Industrie) est bonifié de 13 M\$ en 2013, pour un total de 29 M\$, ce qui permet d'injecter de l'argent frais dans des projets visant à construire, agrandir ou rénover des bâtiments industriels.

### Une ville de créateurs

Déjà reconnue pour la vitalité de sa culture et la force de son expression créative, Montréal poursuit sur sa lancée en déployant de nouvelles idées qui parcourent le monde. En 2012, la conférence C2-MTL organisée par le collectif Sid Lee et le Cirque du Soleil a permis de rassembler plus de 1 200 personnes de partout à travers le monde pour qui la créativité est source de bonheur, d'innovation et de transformations commerciales. La Ville de Montréal a soutenu financièrement ce premier événement et réitère son appui à l'édition 2013.

Sur le plan artistique, le Conseil des arts de Montréal reçoit en 2013 une contribution totale de plus de 12 M\$. La Ville réaffirme ainsi l'importance qu'elle accorde aux différentes formes d'art qui foisonnent à Montréal. Ce soutien financier est nécessaire pour attirer et retenir à Montréal les créateurs qui repoussent les limites de leur art, qui osent expérimenter, et souvent, redonnent au domaine public des œuvres qui transforment le rapport des citoyens avec la ville. Soulignons d'ailleurs que le Conseil des arts de Montréal vient directement en aide à plus de 300 organismes culturels qui touchent à un large éventail d'expressions artistiques.

L'année 2013 est également celle de l'ouverture du nouveau planétarium Rio Tinto Alcan de Montréal à *Espace pour la vie* qui aura coûté 48 M\$ pour sa construction. Afin d'assurer son fonctionnement, la Ville fournit un budget de 6 M\$ à cette nouvelle institution qui fera vivre aux visiteurs une expérience unique liant l'humain à la nature et aux étoiles.

Par ailleurs, Montréal franchira en 2017 une étape importante alors qu'elle célébrera son 375<sup>e</sup> anniversaire. Afin de marquer l'événement, la Ville investira, d'ici 2017, 475 M\$ par le biais du PTI dans des projets et équipements qui enrichiront la mémoire collective des Montréalais. Parmi les initiatives retenues, mentionnons le développement du chemin de ceinture du mont Royal, les aménagements du Complexe environnemental de Saint-Michel, certains projets d'*Espace pour la vie* et le réaménagement du parc Jean-Drapeau. À travers des parcours guidés, des expériences axées sur l'apprentissage et des activités ludiques, les citoyens et les visiteurs de la ville seront invités à redécouvrir Montréal sous un nouveau jour.

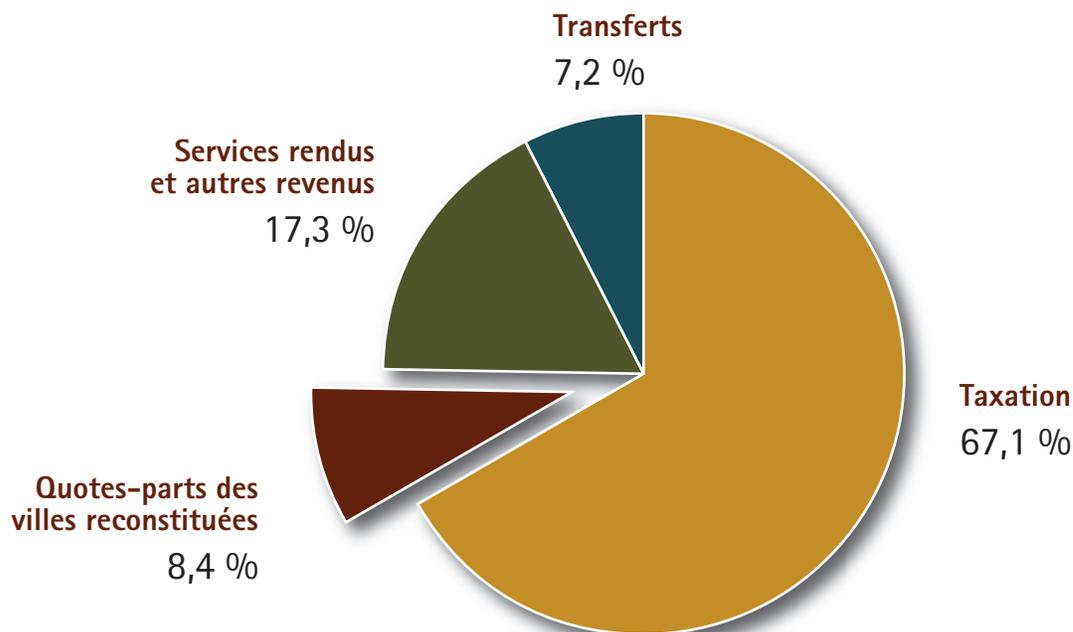
## > D'où proviennent les revenus de la Ville?

Les revenus de la Ville de Montréal, en 2013, proviennent principalement des taxes foncières qui s'élèvent à un peu plus de 3,2 G\$ et constituent près de 67 % des revenus totaux de l'administration municipale.

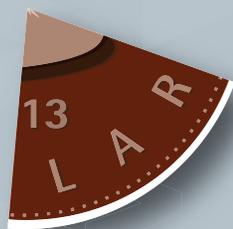
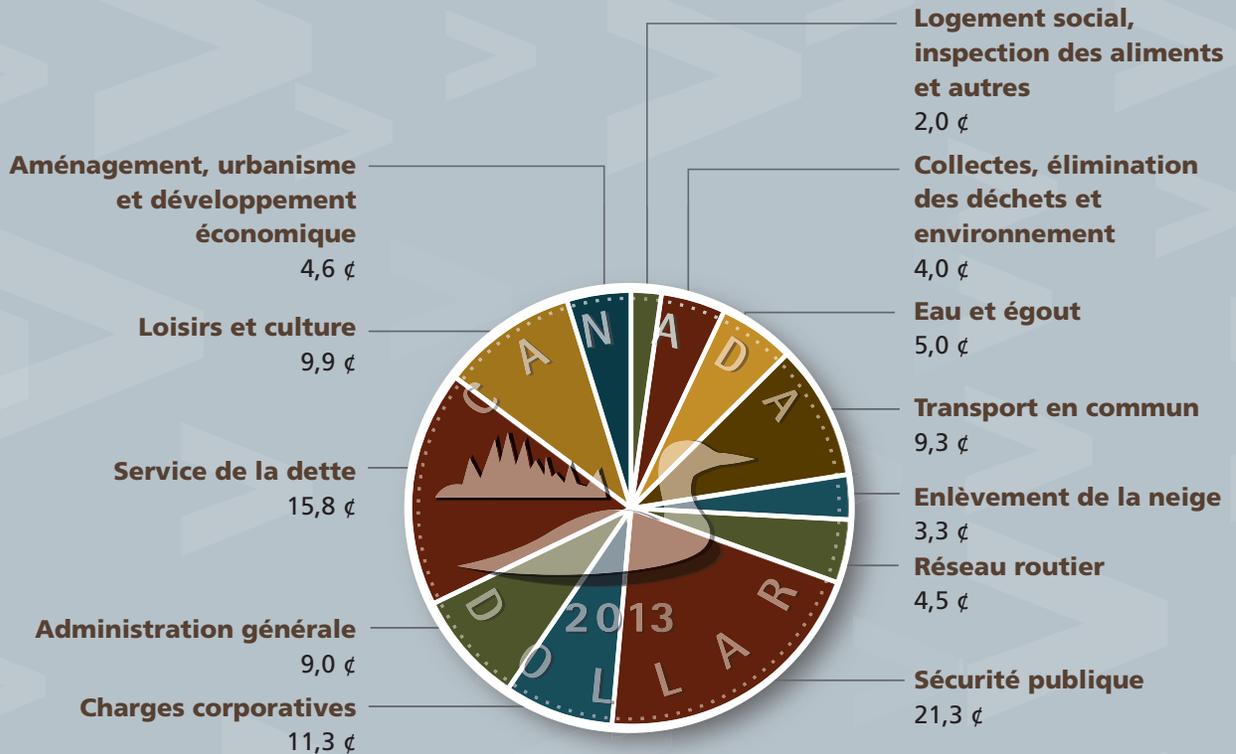
Les revenus provenant de services rendus et autres revenus totalisent 833 M\$ et représentent 17 % des revenus totaux de la Ville. Les revenus de transferts, soit les subventions reçues des gouvernements et autres organismes, atteignent 349 M\$, soit 7 % des revenus totaux de la Ville.

Soulignons qu'en vertu de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (L.Q. 2008, c.19), les dépenses qui relèvent de la compétence de l'agglomération sont financées au moyen d'un régime de quotes-parts versées au budget d'agglomération par l'ensemble des villes liées. Les charges d'agglomération exigées des villes reconstituées se chiffrent à 403 M\$, soit 8 % des revenus de la Ville de Montréal.

L'ensemble de ces revenus est destiné au financement des dépenses associées à la compétence locale de la Ville et à celle de l'agglomération. Rappelons que c'est la Ville de Montréal, en tant que ville-centre, qui a la responsabilité de gérer les opérations financières relevant de la compétence de l'agglomération, et ce, au bénéfice de l'ensemble des villes liées.



# > Toutes vos taxes comptent



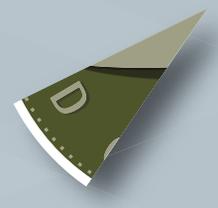
Sécurité publique	21,3 ¢
Police	13,8 ¢
Sécurité incendie	7,1 ¢
Sécurité civile et autres	0,4 ¢



Loisirs et culture	9,9 ¢
Piscines, parcs et terrains de jeux	3,5 ¢
Bibliothèques	1,7 ¢
Patrimoine, musées et centres d'exposition	1,6 ¢
Centres communautaires	1,5 ¢
Patinoires	0,7 ¢
Autres	0,9 ¢



Charges corporatives	11,3 ¢
Régimes de retraite	6,9 ¢
Dépenses contingentes, équité salariale et autres	4,4 ¢



Administration générale	9,0 ¢
Gestion financière	4,7 ¢
Conseil municipal	1,1 ¢
Application de la loi	1,1 ¢
Greffe et évaluation foncière	1,1 ¢
Gestion des ressources humaines	1,0 ¢

## > Les points saillants de la fiscalité en 2013

Les immeubles résidentiels et non résidentiels sont visés par une augmentation moyenne de 2,2 % de leurs charges fiscales générales.

Une contribution additionnelle, représentant une croissance de 1,1 % des charges fiscales, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels, est prélevée au moyen d'une taxe spéciale afin de financer le Fonds de l'eau.

En 2013, les taux de la taxe foncière touchant les parcs de stationnement appliqués aux stationnements extérieurs augmentent. Les revenus de cette taxe sont de 27,6 M\$, en hausse de 8,8 M\$.

### Variation des charges fiscales d'une résidence unifamiliale moyenne

Le tableau suivant présente l'effet de l'ensemble de ces décisions sur la résidence unifamiliale de valeur moyenne.

#### Variation des charges fiscales d'une résidence unifamiliale de valeur moyenne (347 000 \$) entre 2012 et 2013

Charges fiscales	2012 <sup>1</sup>	2013	Effet sur les charges
	(\$)	(\$)	(%)
Charges fiscales générales	2 602 \$	2 674 \$	2,2 %
Taxe relative à l'eau	456 \$	491 \$	1,1 %
Taxe relative à la voirie	15 \$	15 \$	0,0 %
Taxe d'arrondissement relative aux services	220 \$	220 \$	0,0 %
<b>Charges fiscales globales</b>	<b>3 293 \$</b>	<b>3 400 \$</b>	<b>3,3 %</b>
		↓	
		107 \$	

<sup>1</sup> Les charges fiscales 2012 ont été redressées pour tenir compte de l'espace fiscal cédé aux arrondissements en 2013.

### La fiscalité des arrondissements

Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, un espace fiscal de 5 ¢ par 100 \$ d'évaluation est libéré au profit des arrondissements, ce qui contribue à augmenter leur autonomie financière. Cet espace fiscal leur permet également de bénéficier de revenus additionnels issus de la croissance naturelle de leur assiette fiscale.

La cession de cet espace fiscal n'engendre aucun impact sur les charges fiscales des contribuables, puisque la taxe foncière générale est diminuée d'un montant équivalent.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2012 pour tenir compte de la réforme.

### Évolution des revenus des taxes relatives aux services, 2012 et 2013

Assiettes foncières au 15 septembre 2012

Arrondissements	2012 <sup>1</sup> redressé (000 \$)	2013 (000 \$)	Écart (%)
Ahuntsic-Cartierville	6 115,6	6 115,6	-
Anjou	5 161,9	3 385,8	(34,4 %)
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	7 048,1	7 048,1	-
Lachine	4 119,4	4 148,3	0,7 %
LaSalle	7 789,4	7 784,2	(0,1 %)
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	1 079,0	1 079,0	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	5 487,0	6 584,5	20,0 %
Montréal-Nord	7 092,1	7 332,8	3,4 %
Outremont	2 134,5	2 134,5	-
Pierrefonds-Roxboro	4 590,3	4 588,5	-
Plateau-Mont-Royal	5 962,6	5 962,6	-
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	4 821,1	4 821,1	-
Rosemont-La Petite-Patrie	5 721,6	5 721,6	-
Saint-Laurent	9 116,1	9 248,4	1,5 %
Saint-Léonard	4 854,7	4 854,5	-
Sud-Ouest	4 014,0	4 071,7	1,4 %
Verdun	5 699,3	5 695,0	(0,1 %)
Ville-Marie	13 680,1	13 680,1	-
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	4 747,1	4 747,1	-
<b>Total</b>	<b>109 233,9</b>	<b>109 003,3</b>	<b>(0,2 %)</b>

— Donnée infime

<sup>1</sup> Les revenus 2012 ont été redressés pour tenir compte de l'espace fiscal cédé aux arrondissements en 2013.

## Variation des charges fiscales globales

Le tableau ci-dessous présente par arrondissement les variations des charges fiscales globales des contribuables montréalais, incluant l'effet de la variation des taxes d'arrondissement.

Le tableau de la page précédente présente uniquement l'évolution des revenus de taxes des arrondissements, alors que le tableau ci-dessous présente l'effet de celle-ci sur les charges fiscales globales.

Toutefois, le compte de taxes de chacun des contribuables peut diminuer ou augmenter dans des proportions différentes, notamment en raison de l'évolution de la valeur foncière de la propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés de la ville.

## Variation des charges fiscales globales entre 2012 et 2013, par arrondissements Immeubles résidentiels et non résidentiels

Arrondissements	Immeubles résidentiels				Immeubles non résidentiels			
	Charges fiscales générales <sup>1</sup>	Taxe relative à l'eau	Taxes d'arrondissement services	Charges fiscales globales	Charges fiscales générales <sup>1</sup>	Taxe relative à l'eau	Taxes d'arrondissement services	Charges fiscales globales
Ahuntsic-Cartierville	2,1 %	1,1 %	-	3,2 %	1,6 %	1,0 %	-	2,6 %
Anjou	2,9 %	1,0 %	(3,4 %)	0,5 %	1,9 %	1,1 %	(0,9 %)	2,1 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	1,4 %	1,1 %	-	2,5 %	1,2 %	0,8 %	-	2,0 %
Lachine	1,7 %	1,0 %	0,1 %	2,8 %	1,5 %	1,1 %	-	2,6 %
LaSalle	2,3 %	1,1 %	-	3,4 %	2,2 %	1,1 %	-	3,3 %
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	2,0 %	1,0 %	-	3,0 %	2,8 %	0,8 %	-	3,6 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	2,7 %	1,1 %	1,1 %	4,9 %	1,7 %	1,0 %	0,2 %	2,9 %
Montréal-Nord	0,3 %	1,0 %	0,4 %	1,7 %	1,4 %	1,1 %	0,1 %	2,6 %
Outremont	2,2 %	1,1 %	-	3,3 %	2,5 %	0,8 %	-	3,3 %
Pierrefonds-Roxboro	0,4 %	1,0 %	-	1,4 %	2,3 %	1,0 %	-	3,3 %
Plateau-Mont-Royal	4,6 %	1,1 %	-	5,7 %	5,1 %	1,1 %	-	6,2 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	2,3 %	1,0 %	-	3,3 %	2,5 %	1,1 %	-	3,6 %
Rosemont-La Petite-Patrie	3,0 %	1,1 %	-	4,1 %	3,0 %	1,0 %	-	4,0 %
Saint-Laurent	2,0 %	1,1 %	0,1 %	3,2 %	1,8 %	1,2 %	-	3,0 %
Saint-Léonard	1,0 %	1,1 %	-	2,1 %	2,4 %	1,2 %	-	3,6 %
Sud-Ouest	3,5 %	1,0 %	0,1 %	4,6 %	3,1 %	1,0 %	-	4,1 %
Verdun	1,2 %	1,1 %	-	2,3 %	3,6 %	1,1 %	-	4,7 %
Ville-Marie	1,2 %	1,1 %	-	2,3 %	2,0 %	1,1 %	-	3,1 %
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	3,0 %	1,1 %	-	4,1 %	2,9 %	1,1 %	-	4,0 %
<b>VILLE DE MONTRÉAL</b>	<b>2,2 %</b>	<b>1,1 %</b>	<b>-</b>	<b>3,3 %</b>	<b>2,2 %</b>	<b>1,1 %</b>	<b>-</b>	<b>3,3 %</b>

— Donnée infime

<sup>1</sup> Les charges fiscales générales comprennent la taxe foncière générale, les taxes relatives à l'eau et à la voirie, les tarifs fiscaux ainsi que les taxes d'arrondissement relatives aux investissements. Elles excluent les variations de la taxe relative à l'eau et des taxes d'arrondissement relatives aux services.

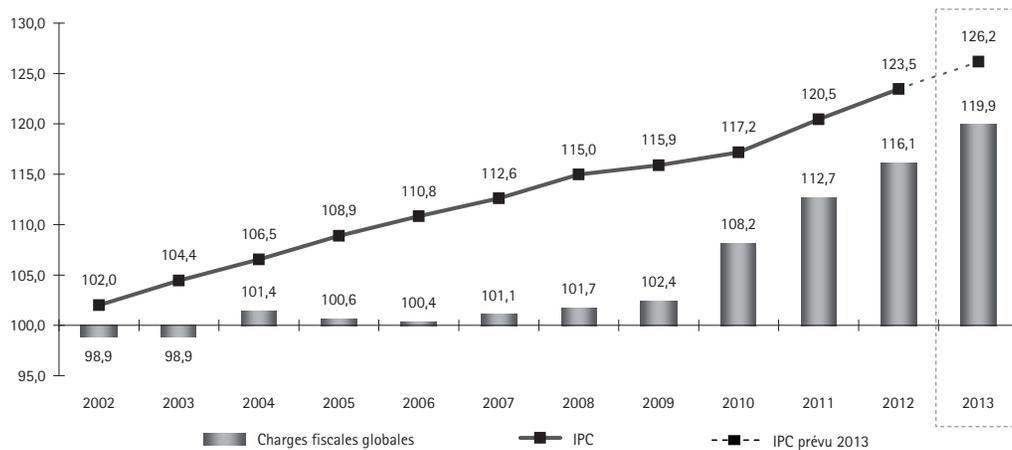
Source : Compilation actualisée au 15 septembre 2012 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2012 et de 2013.

## Variation des charges fiscales globales depuis 2001

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des charges fiscales globales des contribuables montréalais depuis 2001, par catégories d'immeubles.

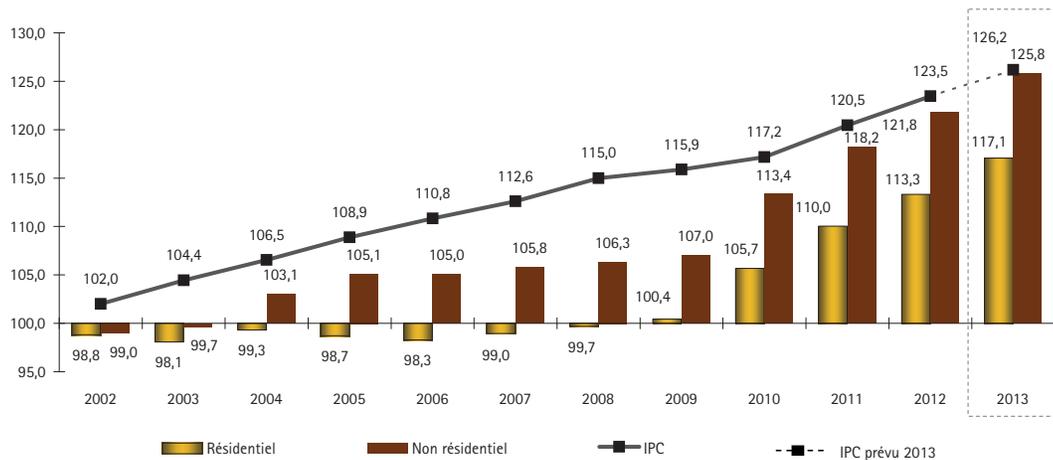
### Évolution des indices des charges fiscales globales<sup>1</sup> et des prix à la consommation<sup>2</sup> entre 2001 et 2013

Indice (2001 = 100)



### Évolution des indices des charges fiscales globales<sup>1</sup> et des prix à la consommation<sup>2</sup> par catégories d'immeubles, entre 2001 et 2013

Indice (2001 = 100)



<sup>1</sup> L'indice des charges fiscales globales mesure la variation des taxes foncières générales, des tarifs fiscaux, des taxes d'arrondissement et des taxes relatives à l'eau et à la voirie.

<sup>2</sup> Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada.



Publié par la Ville de Montréal  
Service des finances  
**ville.montreal.qc.ca/finances**

Dépôt légal  
4<sup>e</sup> trimestre 2012  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN : 978-2-7647-1166-8

Design graphique :  
Ville de Montréal  
Centre d'impression numérique et  
de communications visuelles  
000667-11599\_10\_12

Imprimé au Canada





